

La Gazette du Couloumié

JOURNAL D'INFORMATION DE LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE L'ARIÈGE • Janvier 2024 - N° 72

*La Bastide de Sérrou :
la justice
a enfin été rendue*



LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE

Amis chasseurs, cette maison est la vôtre

Ouvert du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30,

le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.

Tél. 05 61 65 04 02 • E-mail : fdc09@orange.fr

www.chasse-nature-occitanie.fr/ariège

sommaire

EDITORIAL du Président Jean-Luc FERNANDEZ PAGE 1

FÉDÉRATION

- Chasse du Lagopède alpin et de la Perdrix grise de montagne PAGE 2

TECHNIQUE

- Tableau de chasse sanglier à mi-saison PAGES 3 & 4
- Recensements hivernaux des oiseaux d'eau PAGE 5

INTERVIEW

de Monsieur Patrice Chêne, Président de l'ACCA de Méridon.....PAGE 6

INFORMATIONS PAGES 7 à 9

AGENDA & BRÈVES PAGES 10 & 11

LIBRE EXPRESSION PAGE 12

Magazine trimestriel de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège

Le Couloumié, Labarre, 09000 FOIX - Tél. 05 61 65 04 02

Directeur de la publication : Jean-Luc FERNANDEZ

Créateur : Raymond BERNIÉ

Comité de rédaction : Hélène BOMPART, Xavier LÉAL, Jean GUICHOU, Laurent CHAYRON, Pascal FOSTY, Evelyn MARTY,

Crédit photographique : Fédération des Chasseurs et FNC

Conception et Impression : IPS IMPRIMERIE, Saint-Jean de Verges (09)

Dépôt légal à parution ISSN : 1621-4641 - Commission paritaire en cours

Photo couverture : FNC

Examen du permis de chasser

Les dates des prochains examens uniques sont les suivantes :

du 12 au 15 février, du 15 au 18 avril, du 27 au 30 mai, 25 et 26 septembre et du 2 au 5 décembre 2024

Ces dates sont communiquées à titre indicatif sachant que les dossiers seront traités par ordre d'arrivée et affectés à une session après validation par l'OFB.

Préinscription obligatoire sur le lien suivant :

<https://www.chasse-nature-occitanie.fr/ariège/permis-de-chasser/preinscription-permis-09.php>

Formation Piégeage

La prochaine formation aura lieu le samedi 2 et le dimanche 3 mars 2024. Pour information, votre présence est obligatoire aux deux séances. Pour éviter les désistements, des frais de pré-inscription non remboursables vous sont demandés (15 €) et incluent les deux repas du midi.

Inscription auprès du secrétariat la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège au : 05 61 65 04 02 ou sur le site internet.

Formation Décennale à la Sécurité

L'arrêté ministériel du 5 octobre 2020 impose aux chasseurs une remise à niveau sur la sécurité tous les dix ans. Ainsi tous les chasseurs devront être formés avant octobre 2030. La participation à cette formation figurera sur le titre annuel de validation du permis de chasser.

La Fédération se tient à votre disposition pour l'organisation de formations décennales à la sécurité, soit au siège de la Fédération, soit au sein même de vos équipes. N'hésitez pas à prendre contact avec Monsieur Laurent Chayron, le formateur au 06 87 76 16 25.

Il vous est désormais possible de suivre la formation en ligne depuis notre site internet.

VALIDATION ANNUELLE DU PERMIS DE CHASSER

Elle se déroule depuis le 1er juin 2023 dans les locaux de la Fédération de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 du lundi au jeudi et de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00 le vendredi.

Pour tout renseignement téléphonique, un numéro d'appel est à votre disposition le : 05 61 65 85 45.

Vous pouvez profiter de votre venue à la Fédération pour nous communiquer votre adresse mail afin d'être destinataire de toutes les informations relatives à la chasse.

La Gazette
du Couloumié



Jean-Luc FERNANDEZ,
Président de la Fédération
Départementale

S'ADAPTER OU DISPARAITRE

L'hiver s'est fait attendre, les migrateurs aussi, la nature s'adapte de gré ou de force. Certaines espèces animales ou végétales en profitent, d'autres subissent. Pour nous, il en va de même !

La chasse telle qu'on l'a connue n'est plus, c'est ainsi ; les règles, l'esprit, les gibiers, la passion exclusive des chasseurs, les habitants de nos villages, tout a changé. Il ne sert à rien d'être nostalgiques. Par contre, il s'agit de défendre ce que nous voulons face à ce que l'on voudrait nous imposer et ce avant qu'il ne soit trop tard.

Un exemple : même si l'Ariège est une terre de chasse, nos effectifs s'érodent et peu à peu nous perdons nos anciens.

Nous étions 10 400 chasseurs, dans les années quatre-vingt, nous sommes la moitié aujourd'hui, il est clair que cela impacte le coût de la chasse. Modeste jusqu'à présent en Ariège, il va augmenter pour ceux qui pratiquent aujourd'hui car nous n'échappons pas bien sûr à la tendance inflationniste.

Je vous l'avais annoncé l'an dernier, le passage à la « taxe à l'hectare » nous est imposé par la loi. Ce changement apparaît cependant beaucoup plus juste dans sa répartition de la charge financière pour pouvoir pratiquer sur le territoire ariégeois. Ainsi, l'effort sera supporté par tous et non par les seules ACCA, comme c'était le cas jusqu'à présent avec la « prestation de services ». Désormais les sociétés de chasse, les propriétaires privés, détenteurs d'un plan de chasse ou non, l'ONF, l'OFB, tous ceux qui détiennent un droit de chasse sur des territoires contribueront à l'effort collectif pour financer votre Fédération. Il reste à définir le montant de cette taxe à l'hectare qui pourra être différencié en fonction des particularités propres à notre département et aux caractéristiques des territoires.

Au rayon des bonnes nouvelles, je veux évoquer les deux décisions favorables du Tribunal Administratif de Toulouse concernant la chasse de la perdrix grise et du lagopède alpin. Au passage, j'adresse un petit clin d'œil à ceux qui, ici ou ailleurs, tirent sur l'ambulance ariégeoise et tous mes remerciements à ceux qui ont contribué à ce résultat : bénévoles sur le terrain, techniciens et Directeur de la Fédération, mais aussi, je tiens à le souligner, à la Préfecture pour la qualité de son mémoire en défense.

Le 5 décembre dernier, j'ai signé une convention de partenariat avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre. L'objectif est de mieux se connaître, se comprendre et se rencontrer. Il s'agit de la déclinaison départementale de l'excellente initiative de la FNC. J'ai cependant sur ce sujet, comme vous, l'épiderme sensible, notamment sur le droit de propriété ou de chasse.

Je vous inviterai bientôt et en particulier les Présidents d'ACCA, d'AICA et de sociétés à venir nous rencontrer à la Fédération ou lors des 4 réunions de secteur prévues à Caumont, Foix, Mirepoix et Les Cabannes afin d'aborder l'ensemble des sujets qui nous intéressent. Rien ne se fera sans vous.

J'ajouterai à ces chantiers du moment :

- *La signature à venir par Monsieur le Préfet du prochain Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, enjeu majeur qui validera pour les six prochaines années les grandes orientations de notre politique cynégétique*
- *L'augmentation importante des dégâts pour la campagne 2022/2023. Ces dégâts doivent être maîtrisés cette saison grâce à des prélèvements suffisants sur les grands gibiers*
- *La création en cours d'une filière de valorisation de la venaison qui pourra, si vous le souhaitez, apporter à vos structures un débouché pour la venaison, le tout en respectant bien sûr l'ensemble des normes en vigueur.*

Nous aborderons également la pression incessante portée par certaines associations anti-chasse et autres détracteurs, fidèles à leur stratégie du grignotage, sur certaines de nos chasses et pratiques (galliformes de montagne, isard, piégeage, arme, plomb), parfaitement et étonnamment relayée par certains décideurs et médias.

Ces réunions se dérouleront courant février afin de préparer au mieux les décisions qui devront être validées par notre Assemblée Générale le 27 avril prochain à Tarascon.

Je compte sur vous pour apporter votre contribution positive à ces évolutions nécessaires.

Enfin, le jeudi 30 novembre dernier, la Cour d'appel de Toulouse a statué dans l'affaire de la « manifestation de La Bastide de Sérou du 5 mai 2018 ». Je ne peux résister à la satisfaction de vous dire que dans son arrêt, la cour a censuré en quasi-totalité le très injuste verdict du Tribunal de Foix du 18 octobre 2022. Ainsi, les associations anti-chasse ont été déboutées et leurs très juteuses demandes de parties civiles rejetées. Seule une amende symbolique nous a été infligée pour déclaration tardive de la manifestation.

Ainsi, la justice a enfin été rendue et le droit pour nous de manifester, pour la défense de la ruralité en général et de la chasse en particulier, reconnu face à des associations intégristes dont on connaît par ailleurs de quels coupables excès elles sont capables en matière de manifestation. A l'heure où nous imprimons, nous venons d'être informés que les associations environnementalistes et le ministère public ont formé des pourvois en cassation.

Ensemble on est bien sûr toujours plus forts pour préparer l'avenir.

Dans l'attente du plaisir de vous revoir, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous une belle année 2024.

Le Président,
Jean-Luc FERNANDEZ

Chasse du Lagopède alpin et de la Perdrix grise de montagne en Ariège : le premier cap est franchi

Par deux requêtes déposées les 3 et 4 octobre 2023, le Comité Ecologique Ariégeois et l'association One Voice ont demandé au juge des référés du tribunal administratif de Toulouse de suspendre l'exécution de l'arrêté du Préfet de l'Ariège instaurant un PMA et fixant les quotas de prélèvements de Lagopèdes alpins et de Perdrix grises de montagne pour la saison 2023/2024.

En effet, à notre demande et au vu des éléments fournis par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège, Monsieur le Préfet de l'Ariège avait pris de façon responsable la décision justifiée d'ouvrir la chasse de ces deux espèces. Nous le remercions pour la confiance qu'il a accordée aux chasseurs Ariégeois et aux services de la Fédération en accédant à cette demande.

C'est pourquoi la Fédération, représentée par Maître Charles Lagier, s'est donc tout naturellement rendue au tribunal le Mer-

credi 11 octobre 2023 pour défendre aux côtés du représentant de Monsieur le Préfet le bien-fondé de cet acte administratif permettant le prélèvement de Lagopèdes alpins et de Perdrix grises de montagne.

Nous ne pouvons que nous féliciter de la décision du juge des référés qui, à la lecture des éléments techniques et scientifiques présentés, a décidé par ordonnance du Jeudi 12 octobre 2023 de débouter ces deux associations anti-chasse en rejetant leurs requêtes.

La chasse de ces deux espèces a donc été maintenue jusqu'à la fin de la période de chasse en montagne. À noter que nous avons été le seul département du massif Pyrénéen à avoir conservé la chasse du Lagopède alpin.

Au-delà de cette excellente nouvelle, ce jugement confirme nos connaissances et notre expertise en termes de gestion et

de conservation de ces espèces dont nous avons la responsabilité.

Votre participation aux opérations de comptages de cet été aux côtés d'Evelyn MARTY du service technique de la Fédération et de son Directeur Xavier LEAL, nous a permis de démontrer notre légitimité en tant que gestionnaires responsables, compétents et incontournables quant aux suivis des populations de ces espèces.

Bien sûr, nous défendrons également cet acte administratif au fond lors d'un jugement qui interviendra ultérieurement et nous le défendrons comme depuis toujours en apportant au juge des éléments fiables et robustes.

Nous remercions tout particulièrement ceux qui se sont engagés à nos côtés, en soulignant une dernière fois l'importance de votre implication à venir dans la défense de nos chasses ariégeoises.



Tableau de chasse sanglier à mi-saison : vers un ralentissement des prélèvements ?

Depuis 7 ans maintenant, la Fédération effectue un sondage à la mi-saison pour suivre et tenter de pronostiquer le tableau de chasse sanglier de la saison en cours et donc in fine affiner la gestion de l'espèce.

Le principe d'une enquête de « mi-saison » a donc été réédité sur l'ensemble du département. La totalité des cantons a été sondée sur la base des trois équipes par canton qui ont prélevé le plus de sangliers la saison précédente. 60 équipes ont ainsi été interrogées pour connaître leur tableau à la mi-novembre.

En ce début de saison, les conditions clima-

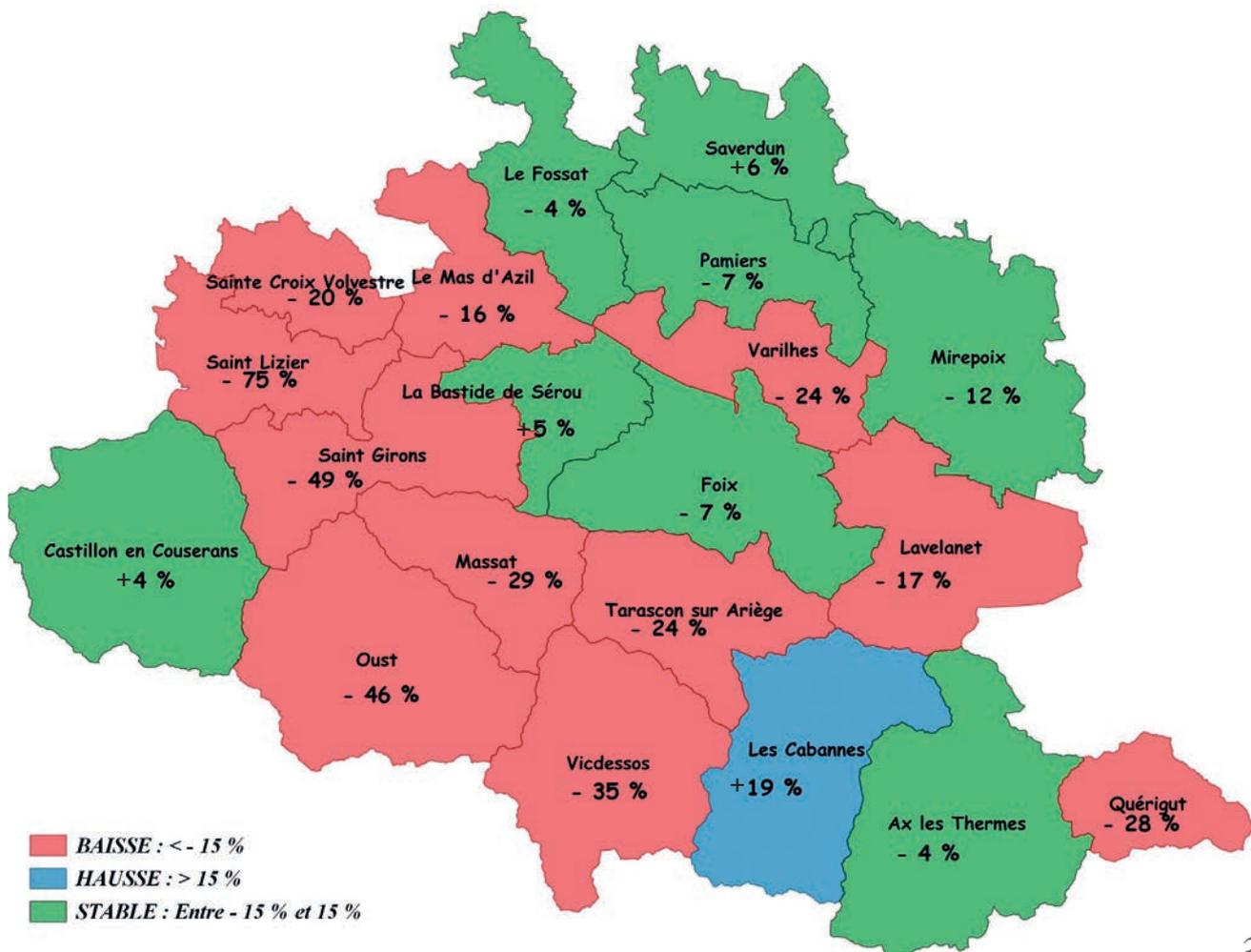
tiques plutôt sèches et chaudes n'étaient pas des plus favorables. Elles ont impacté toutes les équipes quel que soit le tableau réalisé.

A la lecture de ce mini sondage, il se dégage plutôt une tendance à la stabilisation des prélèvements, voire à la baisse sur certains territoires. La forte tendance à la hausse de l'année dernière ne se confirme pas cette année. On peut considérer que l'année dernière était une saison exceptionnelle en termes de prélèvements. Pour rappel, il s'était prélevé 8305 sangliers, soit le deuxième plus gros tableau sur les quinze dernières années.

Depuis quinze ans nous avons connu tous les scénarios, baisse avec le tableau le plus bas en 2011 avec 4508 animaux prélevés, augmentation avec le tableau le plus haut en 2017 avec 9416 animaux prélevés et donc un nouveau pic l'année dernière avec 8305. Cette année le scénario semble être différent et la saison 2023 / 2024 pourrait ne pas être une année record.

Le tableau de chasse reflète-il la situation d'abondance ou pas de sangliers ? Il est difficile de répondre et nous nous contentons d'énoncer un sondage sur le nombre de sangliers prélevés à la mi-saison.

Evolution du tableau de chasse sanglier par canton à mi-saison entre 2022 et 2023



Que peut-on constater à la lecture de cette carte, sur les 20 cantons du département ?

A mi-saison :

- Un seul canton est concerné par une hausse supérieure à 15%. On considère qu'une hausse ou une baisse des prélèvements est significative au-delà de 15 % de variation. Il s'agit du canton de Les Cabannes. La saison dernière 12 cantons étaient concernés par cette tendance

- 8 cantons voient leurs prélèvements stables. Nous avons le même chiffre l'année dernière. Les cantons concernés sont ceux d'Ax Les Thermes, La Bastide de Sérou, Castillon, Foix, Le Fossat, Mirrepeix, Pamiers et Saverdun. On observe une continuité géographique de cette tendance sur la zone de plaine.

- Sur 11 cantons un tableau de chasse en baisse est observé. Il n'y en avait aucun l'année précédente. Il s'agit des cantons de Lavelanet, Le Mas d'Azil, Massat,

Oust, Quérigut, Sainte Croix Volvestre, Saint Girons, Saint Lizier, Tarascon, Varilhes et Vicdessos.

On observe une continuité géographique de cette tendance sur le Couserans.

Quel pronostic pour cette fin de saison ?

Le scénario d'un ralentissement des prélèvements reste l'option la plus crédible. On ne retrouvera pas à priori le résultat exceptionnel de 2022 à l'échelle départementale. Le décalage observé au niveau de certaines équipes et territoires par rapport à l'année précédente semble trop conséquent pour être comblé d'ici la fin de saison. En outre, un seul canton est concerné par une tendance à la hausse sur les 20 cantons. De plus, sur la majorité des cantons qui affichent

une tendance à la baisse, la variation est assez significative.

Comme chaque année on restera prudent et modeste en matière de pronostics car il ne faut pas négliger certains paramètres qui seuls ou cumulés peuvent avoir une réelle incidence sur le tableau final et qui ne sont pas intégrés. Il s'agit entre autres de :

- la météorologie
- l'enneigement en montagne
- la disponibilité alimentaire
- la pression de chasse : efficacité des chasseurs, nombre de chasseurs, nombre de jours de chasse...
- L'accès aux territoires

Rendez-vous à la fermeture pour un bilan complet pour confirmation ou infirmation de cette tendance au ralentissement des prélèvements à l'échelle départementale.



Recensements hivernaux des oiseaux d'eau

À l'origine, l'Ariège est un département peu concerné par le gibier d'eau. Certes les cours d'eau accueillent des canards colvert en période de reproduction et aussi en hiver.

C'est l'apparition des plans d'eau liés à l'exploitation des gisements de sables et de graviers, concentrés dans la plaine de l'Ariège et la vallée de l'Hers, qui a permis véritablement l'hivernage de l'ensemble du cortège des oiseaux d'eau.

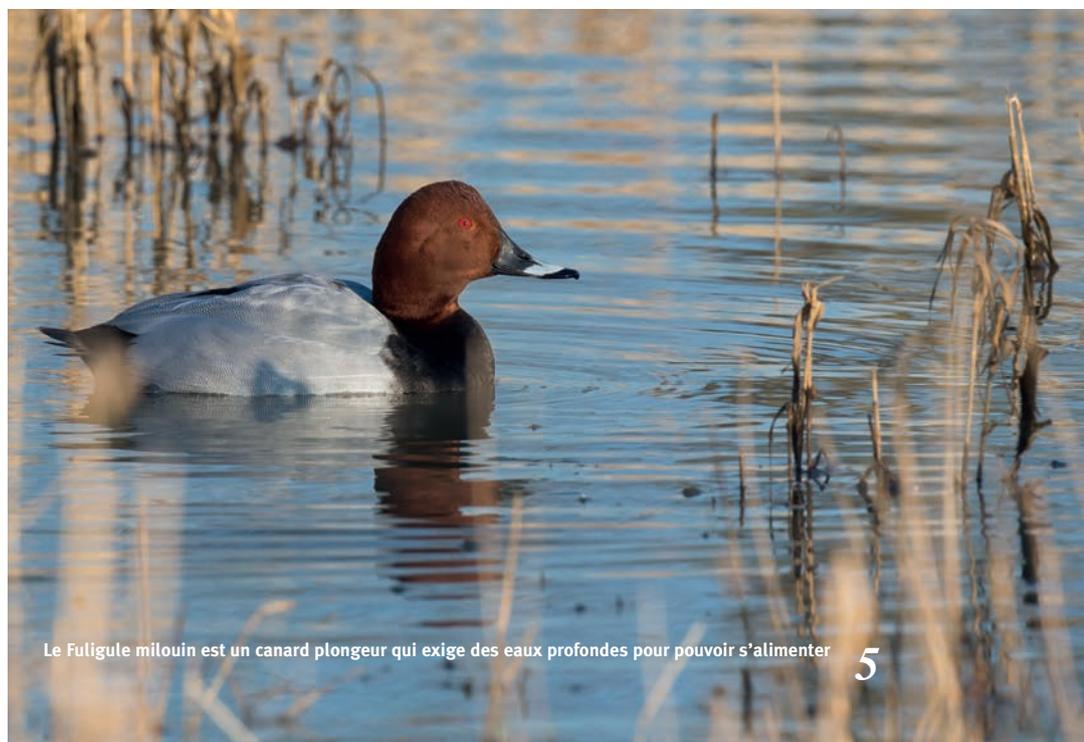
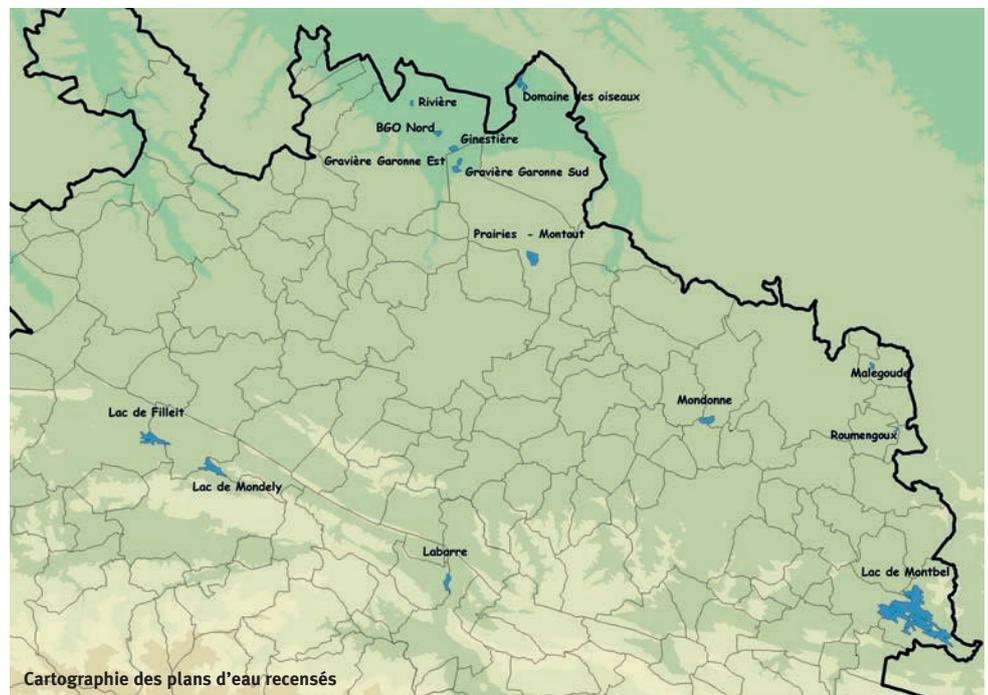
En effet, la proximité immédiate des nappes phréatiques dans les sols induit, après exploitation, la présence de plans d'eau. Ceux-ci sont alors rapidement colonisés par la végétation aquatique hydrophyte (sous l'eau) et hélophyte (sur les rives). Ces végétaux sont le support d'une multitude d'organismes invertébrés et le tout constitue la base de l'alimentation des oiseaux aquatiques : leur présence est alors possible. C'est ce que nous constatons lors des recensements hivernaux que nous réalisons chaque hiver sur une partie des plans d'eau de notre département. Ainsi l'ensemble des espèces de canard sont présentes d'octobre à mars. Les canards plongeurs comme les fuligules milouin, morillon ne quittent guère les plans d'eau car ils s'alimentent au fond parmi les algues. Pour les canards de surface comme le colvert, la sarcelle d'hiver, les canards souchet, chipeau, siffleur, s'ils stationnent habituellement la journée sur l'eau, ils ont pour habitude de s'alimenter, la nuit dans les chaumes de céréales et les prairies environnantes. Les canards ne sont cependant pas les seuls à profiter de la présence de ces plans d'eau. L'espèce la plus abondante après le colvert est la foulque macroule, elle fait partie de la famille des rallidés et évolue toujours en groupe important exploitant la végétation aquatique et les prairies, si elles sont proches. Deux espèces apparentées sont aussi régulièrement observées : la gallinule poule d'eau et le râle aquatique beaucoup plus discret. Vient ensuite les grands échassiers avec

le héron cendré, la grande aigrette et l'aigrette garzette qui recherchent leur proie (poissons et micromammifères) sur les rives et dans les chaumes et prairies. On peut observer les oiseaux piscicoles là où le poisson est présent, tels le grand cormoran, les grèbes huppés et castagneux.

On n'oubliera pas bien sûr de citer l'oie

cendrée qui a fait sa place en Ariège depuis une vingtaine d'années. Elle est sédentaire et niche à proximité de certains plans d'eau où des prairies pâturées sont présentes.

L'abondance et la diversité des oiseaux d'eau sur les plans d'eau de notre département varient cependant en fonction de la tranquillité des lieux.



Le Fuligule milouin est un canard plongeur qui exige des eaux profondes pour pouvoir s'alimenter

Patrice Chêne,

Président de l'ACCA de Mérigon

FDCog : Comment êtes-vous venu à la présidence ?

Patrice Chêne : J'étais dans la société depuis 1986, je suis devenu Président en 2008 car comme partout les bonnes volontés ne sont pas légion et cela fait quinze ans que cela dure.

FDCog : Quelles sont les qualités que doit avoir un Président ?

Patrice Chêne : il faut être à l'écoute de tout le monde, savoir aussi prendre des décisions, mais pas tout seul, toujours avec le bureau et avec le soutien de l'assemblée générale.

FDCog : Pouvez-vous nous parler de l'ACCA de Mérigon ?

Patrice Chêne : Quand j'ai démarré la présidence en 2008, l'ACCA comptait seize voire dix-sept chasseurs au niveau de l'équipe de sanglier et actuellement nous sommes entre vingt-quatre et vingt-cinq chasseurs. Je pense que sur le canton de Sainte Croix Volvestre nous devons être l'équipe de sanglier la plus nombreuse. Depuis cinq ans, nous mettons nos territoires en commun dans le cadre d'une entente avec l'ACCA de Lasserre et l'ambiance est très bonne. Nous chassons avec les moyens dont nous disposons mais aussi avec les sangliers présents sur le territoire et nous avons un tableau de chasse de trente animaux. Nous ne cherchons pas à faire du nombre, que nous prélevions ou pas nous faisons chaque fois un repas à la fin de chaque journée. Il faut dire que nous avons la chance d'avoir un très bon cuisinier. La convivialité est pour nous le deuxième point le plus important à la chasse, le premier étant la sécurité. Notre association avec la société voisine est partie pour durer car l'avenir de la chasse passe par ces regroupements. Sinon demain les



gens auront des territoires mais seront incapables de les chasser. L'avenir des petites équipes de moins de dix chasseurs est révolu. Grâce à notre démarche nous avons su attirer quelques jeunes et je me félicite qu'aujourd'hui on ait six ou sept personnes de moins de trente-cinq ans dans l'équipe. Ce sont les premiers à être là le matin et les derniers à partir le soir, c'est donc que l'ambiance est bonne. S'ils se sentent bien avec nous, c'est que nous avons su les accueillir. L'absence de jeunes aujourd'hui posera de sérieux problèmes dans dix ans.

FDCog : Comment se passe le relationnel avec le monde agricole ?

Patrice Chêne : Chez nous il y a très peu de dégâts donc tout se passe bien. Nous intervenons auprès des propriétaires d'animaux de basses-cours qui payent parfois un lourd tribut à la présence du renard. Nous avons commencé en 2009 à faire des tirs de nuits. Depuis, nous tenons à réguler les populations de renards, notamment lors de la chasse du chevreuil à l'approche durant l'été. Il n'est bien sûr pas question d'éradiquer le renard mais d'apporter une réponse locale et ponctuelle à certaines visites de poulaillers. Nous essayons de contenter

tout le monde et les chasseurs jouent un rôle positif dans la commune, notamment aussi en entretenant les chemins qui profitent aussi à la collectivité.

FDCog : Comment voyez-vous l'avenir de la chasse ?

Patrice Chêne : C'est une très bonne question. Si les chasseurs restent soudés on ira loin, surtout avec le Président que nous avons ici en Ariège. Comme il le répète souvent, sans nous il n'est pas grand grand-chose, mais nous sans lui on n'est rien. Nous avons la chance d'avoir deux présidents, au niveau national, comme départemental, très efficaces, avec un fort caractère. Quand ils disent quelque chose, ils savent de quoi ils parlent. Nous devons, quand ils ont besoin de nous, répondre présents. Personnellement, chaque fois que j'ai sollicité la Fédération, tant les techniciens que le personnel administratif et les administrateurs, j'ai toujours été écouté. Nous devons donc être là quand ils nous sollicitent. Tous ensemble, soudés, nous serons plus forts et reconnus à notre juste valeur. En effet, au quotidien nous sommes présents sur nos territoires et tout le monde profite de notre investissement et de la vitalité de nos sociétés de chasse.

Déclarez vos chambres froides

Depuis le 1er juin 2021, si vous commercialisez du gibier, vous devez déclarer votre chambre froide en CENTRE DE COLLECTE. Cette disposition obligatoire permet de tracer le gibier destiné à un centre de traitement où il est obligatoirement contrôlé par les services de l'État.

Qu'est-ce qu'un centre de collecte ?

Le centre de collecte est un local équipé d'une chambre froide où le gibier tué par action de chasse est stocké, et si nécessaire, éviscéré conformément aux règles de l'hygiène, avant sa commercialisation à un consommateur final (Particulier), à un commerce de détail (Boucher / Traiteur/ Restaurateur), à un atelier de traitement du gibier par l'intermédiaire (ou non) d'un collecteur professionnel.

Un Centre de Collecte est soumis à déclaration auprès de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETS-PP).

Remarque : si vous ne possédez pas de chambre froide, vous ne pouvez pas vous déclarer en tant que centre de collecte !

Dans quels cas cette déclaration est-elle obligatoire ?

Dès lors qu'une association de chasse prévoit la vente d'une partie (même minoritaire) de la venaison et qu'une chambre froide est utilisée, elle a l'obligation de déclarer le "Centre de collecte" auprès de la DDETS-PP.

Le partage convivial entre chasseurs n'est pas concerné par cette réglementation.

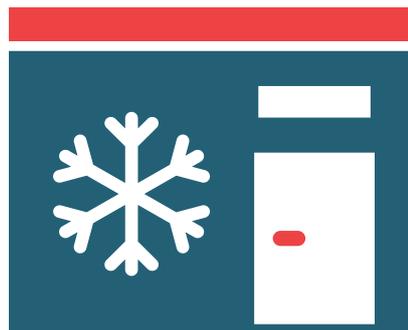


Illustration - www.vecteezy.com

Comment déclarer votre centre de collecte ?

- 1/ Téléchargez et complétez le Cerfa N°13984-06.
- 2/ Envoyez-le à la DDETS-PP 09 par courrier à l'adresse suivante : 9, rue Lieutenant Paul Delpech 09000 Foix
- 3/ A réception de cette déclaration, un numéro d'enregistrement du centre de collecte vous sera délivré.

Si vous rencontrez des difficultés dans cette démarche de déclaration des centres de collectes, contacter votre Fédération qui tient ce formulaire à votre disposition.

Valorisation de la venaison

Au cours de ces derniers mois, la Fédération a rencontré divers acteurs dans la perspective d'une filière de valorisation de la venaison, avec notamment une transformation des produits. A ce titre, nous vous avons interrogés pour recenser vos souhaits et attentes en la matière.

Nous vous remercions pour les informations que vous avez été nombreux à nous apporter, elles nous permettent d'estimer le potentiel de ce projet à

l'échelle départementale et d'orienter les discussions que nous engageons avec nos futurs partenaires et financeurs.

Ce projet est une opportunité pour nous tous de pouvoir répondre à plusieurs problématiques telles que le financement de vos ACCA, d'une part, en confortant votre trésorerie par la vente de produits transformés. Cela permettrait, d'autre part, d'augmenter nos plans de chasse dans certains secteurs

et donc, de maintenir plus facilement les équilibres agro-sylvo-cynégétiques à l'échelle départementale.

Dans le même ordre d'idée, nous nous félicitons du grand nombre de participants à la dernière formation dédiée à l'examen initial du gibier et animée par le Docteur Vétérinaire Jean-Pierre Alzieu. Le contrôle sanitaire que vous effectuez sur la venaison est une étape cruciale de la filière.

A suivre...

La formation à l'examen initial de la venaison du 16 octobre 2023 a fait salle comble



Le Système d'Information sur les Armes Pour qui ? Pourquoi ?



Le SIA est le **nouveau** Système d'Information sur les Armes permettant une **meilleure gestion des armes et des détenteurs d'armes en France**. Il vient en remplacement d'AGRIPPA, le précédent système utilisé uniquement par l'administration.

Le SIA repose sur l'**interconnexion de tous les acteurs du monde des armes** : lorsqu'un détenteur achète une arme, la déclaration est enregistrée dans le SIA par l'armurier et directement télétransmise à la préfecture. L'arme apparaît dans le râtelier numérique du détenteur, qui lui-même a accès au SIA grâce à son **compte personnel**.

Sécurisation, simplification des procédures, **suppression des formulaires papiers**, autonomie du détenteur : le SIA présente de nombreux avantages !

Depuis le **8 février 2022**, **les détenteurs d'armes chasseurs doivent avoir créé leur compte dans le SIA pour acheter ou vendre une arme**.

A partir de **septembre 2023**, le SIA sera **progressivement ouvert aux autres catégories de détenteurs particuliers d'armes**, notamment les licenciés et anciens licenciés des fédérations nationales de tir, ball-trap et ski.

N'attendez pas, créez votre compte chasseur dès maintenant !

3 choses à savoir et à faire avant de créer mon compte

1

Je m'assure que j'ai une adresse mail.
Si ce n'est pas le cas je dois en créer une.
Elle est indispensable pour créer un compte dans le SIA.
Je dois pouvoir consulter ma boîte mail car le lien d'activation de mon compte y sera envoyé.

2

Je scanne ou je prends en photo les documents justificatifs qui me seront demandés :

- Ma pièce d'identité : carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour (pour les étrangers UE et hors UE)
- Mon permis de chasser
- Mon justificatif de domicile

Je me munis de mon numéro SIA si j'en ai déjà un mais il n'est pas obligatoire pour créer mon compte.

3

Un numéro SIA n'est pas un compte dans le SIA !
Vous avez peut-être un numéro SIA suite à une démarche effectuée chez votre armurier depuis janvier 2021.
Le numéro SIA vous identifie en tant que détenteur d'armes, mais vous devez créer vous-même votre compte personnel dans le SIA.

Pour créer votre compte :

> Consulter le site :
sia.detenteurs.interieur.gouv.fr et laissez-vous guider !
Téléchargez le guide utilisateur pour vous aider.



Vous avez besoin d'aide ?



Rendez-vous chez votre
armurier ou en **préfecture**



Consultez le site internet
www.interieur.gouv.fr/armes

Accès direct à
l'espace détenteur
du SIA →



Mars 2023

Ne pas jeter sur la voie publique

Madame Martine Froger, Députée de l'Ariège, en visite à la Fédération

Le 16 octobre dernier, Madame Martine Froger, Députée de la première circonscription de l'Ariège, est venue à la rencontre du Président et du Directeur de la Fédération. Lors de cet échange ont été abordées les thématiques qui concernent la chasse et de façon plus générale la ruralité. Nous la remercions pour le travail qu'elle conduit au plus près des réalités de terrain et son engagement à nos côtés.



Madame Martine Froger, Députée, aux côtés de Messieurs Fernandez et Léal

Une convention de partenariat avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre est signée

Le 5 décembre dernier, le Comité Départemental de Randonnée pédestre de l'Ariège, présidé par Jean-Claude EMLINGER et la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège, présidée par Jean-Luc FERNANDEZ, ont signé une convention de partenariat. L'objectif est d'améliorer la cohabitation des activités de pleine nature sur les espaces naturels et ruraux du département. Cette signature fait écho à la signature d'une même convention entre le Comité Régional de Randonnée Pédestre en Occitanie et la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie.



Signature de la convention

Journée de plantation pour les élèves de l'école d'Eycheil

Le 10 octobre 2023, 80 élèves de l'école d'Eycheil (de la petite section de maternelle au cours moyen 2) se sont rendus au Col d'Ayens sur deux secteurs de la forêt communale d'Erp. Ils étaient accompagnés de leurs enseignantes, de Messieurs Jean-Claude DEGA et Cyril BOINEAU, respectivement Maire et premier adjoint de la commune d'Erp.

Au programme de la journée : la plantation de 200 arbres (cèdres de l'Atlas et pins Syl-

vestre). La Fédération des Chasseurs et l'Office National des Forêts ont proposé aux enfants des interventions très appréciées sur la faune sauvage de ces écosystèmes, la gestion forestière et les métiers liés à la forêt.

Des animations ludiques sont venues compléter cette sortie riche en enseignements.

Photos : Cyril Boineau



Magnifique doublé pour les sœurs Rolet

Animées par la passion de la chasse à l'isard qui leur a été transmise par leurs parents, les deux sœurs Alex et Sabrina Rolet ont prélevé cette saison deux magnifiques femelles sur les massifs d'Aston et de Savignac.

Voici leurs témoignages :

Alex : « Ce matin frais du mois d'octobre sur les hauteurs de la vallée d'Aston restera un jour inoubliable pour moi. Après une approche avec Fabien, rampant dans les rhododendrons, j'ai tiré à 100 mètres sur cette chèvre située en contre-bas. Mon rêve s'est réalisé ! »

Sabrina : « C'est dans la vallée de mon grand-père, sur les traces de mes parents que j'ai eu la chance de vivre cette merveilleuse expérience. C'est certainement l'isard de ma vie ! »

La cotation a été effectuée par Monsieur Pierre Mendaille le 26 octobre dernier. Les résultats sont excellents : médaille d'or (13 ans et demi) pour Sabrina et médaille de bronze (17 ans et demi) pour Alex.

C'est le trophée dont rêve tout chasseur mais que peu d'entre nous ont la chance de prélever.

Félicitations à ces deux jeunes femmes pour cette belle performance !



Mazères : la Cigogne a repris son envol

Nous vous avons promis de vous donner des nouvelles de la cigogne retrouvée par les chasseurs de Rimont. Victime d'une électrocution, elle a fait l'objet de toutes les attentions au centre de soins du Domaine des Oiseaux.

Bien rétablie, elle a pu être relâchée le 29 septembre par Jean-Luc Fernandez en présence de Monsieur Louis Marette, Maire de Mazères.

Elle a dû assurément profiter des courants ascendants de cet automne très chaud pour rejoindre ses congénères et poursuivre sa migration.

Merci aux chasseurs qui l'ont découverte et à ceux qui ont contribué à son rétablissement.

Challenge du Club National des Bécassiers (Ariège)

Le traditionnel concours amateur sur bécasses non tirées se déroulera sur la commune de Madière le dimanche 07 janvier 2024.

Le concours sera suivi d'un repas convivial.

Contact : Mr Jérôme Bonnet : Tél : 06 07 74 65 12
ou par mail : jejeducarla@orange.fr

Concours de l'AFACCC 09/31

Un concours sur lièvre se déroulera les 4 et 5 février 2024 à Saint Ybars

Contact : Mr Roland Sépold : Tél : 06 30 31 99 32
ou par mail : roland.sepold@orange.fr

Un concours sur sanglier aura lieu les 23, 24 et 25 février 2024 à Bourjac (Haute-Garonne)

Contact : Mr Pascal Claustres : tel : 06 77 07 63 18
ou par mail : pascal.claustres@gmail.com
Contact : Roland GAYCHET : 06 87 10 23 98
ou rolandgaychet@yahoo.fr

Agenda



J'ai eu 16 ans... avant-hier

Le 13 juillet 1975, j'ai eu 16 ans, j'ai donc pu prendre mon premier permis de chasse pour l'ouverture du mois de septembre suivant. Ouf, ce fut la dernière année où aucun examen n'était nécessaire pour obtenir le précieux sésame.

Depuis, de réformes en modifications, la complexité administrative de l'examen pour l'obtention du permis de chasser n'a fait que croître. Nul n'en conteste le bien-fondé mais cette usine à gaz décourage, dès les tentatives d'inscription aux formations, nombre de ceux qui voudraient chasser.

Bien sûr, bien avant cette première ouverture, j'avais, comme tout le monde, tiré mes premières cartouches, encouragé et encadré par les anciens. Cela s'appelait la transmission. Aujourd'hui, interdiction formelle de chasser sous quelle que forme que ce soit avant 15 ans et en chasse accompagnée seulement. Bien sûr l'accompagné et l'accompagnant, même fort d'un demi-siècle de pratique, devront « suivre la formation ». Celle de l'accompagnant devra être renouvelée tous les 10 ans.

Mes premiers pas à la chasse coïncidaient bien sûr avec la pose de mes premiers pièges. Ne parlons plus de la capture dans les vignes des grives et merles avec des lacets confectionnés avec des crins de chevaux. Il y a bien longtemps que cette pratique, comme nombre de chasses traditionnelles a été interdite par des bien-pensants avec la collaboration active de pseudos scientifiques. Tant pis pour les savoir-faire transmis par les aînés, ils se perdent irrémédiablement. C'est vrai qu'il est plus à la mode aujourd'hui de se préoccuper du devenir des modes de chasse et de vie de très lointaines peuplades que des miens, de ceux de mon grand-père et de son père avant lui.

Il reste cependant la capacité de devenir piégeur agréé pour pouvoir capturer quelques espèces regroupées en trois listes d'Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts, car on ne dit plus nuisibles, ce n'était pourtant pas un gros mot. Ces listes se réduisent bien sûr comme peau de chagrin suite aux habituels contentieux des anti-tout. Mais devenir piégeur agréé c'est le parcours du combattant. Il faut d'abord attendre l'âge légal, avant il n'y en avait pas. Il y a quelques années, grâce ou à cause d'une administration ariégeoise « zélée » ce fut chose faite (16 ans). Ensuite il faut bien évidemment suivre « la formation » enfin et surtout appliquer sur le terrain des règles inapplicables qui contraignent la plupart des adeptes du piégeage à jeter l'éponge.

Plus tard, je me suis même essayé à la chasse à l'arc, il a donc fallu suivre « la formation » pour l'obtention du permis de chasse à l'arc.

Pour valoriser au mieux la venaison, j'ai ensuite

souhaité pouvoir attester de la qualité de celle-ci, peu importe si, comme la plupart d'entre vous, j'ai tué des dizaines de fois le cochon sans jamais empoisonner quiconque ; il a fallu suivre « la formation ».

Comme la plupart d'entre nous, j'ai dès sa mise en œuvre participé à « la formation sécurité obligatoire ». Hélas, sa déclinaison se complexifie aujourd'hui avec la mise en place à venir de « la formation » chef de battue. Des battues j'en organise au mieux depuis presque un demi-siècle, contrairement à la plupart de ceux qui ont pondu lesdites formations et qui en sus procèdent à leur contrôle. Pour l'immense majorité, ils n'en ont jamais organisé, voire n'y ont jamais participé. Pour ce faire d'ailleurs, encore faudrait-il qu'ils soient, comme nous, titulaires d'un permis de chasser visé et validé.

Entre temps et dans une liste non exhaustive bien sûr, j'ai tatoué et vacciné mes chiens, dans les rues ou les campagnes, ils ne le sont pas tous, loin s'en faut. J'ai pris toutes les cartes, dispositifs de marquage et autres carnets nécessaires pour pouvoir pratiquer. J'ai acheté des cartouches sans plomb pour pouvoir tirer sur et à côté des zones humides ou de pseudos zones humides qui s'assèchent. J'ai mis un mouchoir sur la chasse de nombre d'espèces (Grand tétras, Tourterelle des bois, Barges...). J'ai attendu en vain que celle d'espèces injustement protégées soit autorisée. J'ai subi la présence artificielle de grands prédateurs et la mise en place de territoires toujours plus protégés...

Au fait, je viens juste de déclarer mes armes sur le fameux et fumeux Système d'Information sur les Armes (SIA), ceux qui tentent de se connecter savent de quoi je parle.

J'en ai oublié, j'en suis sûr, ce n'est pas grave. En effet, malgré tous ces obstacles, soigneusement inventés par nos adversaires et mis en œuvre par eux, en effet ils sont partout, ma passion est intacte. La vôtre doit l'être, quel que soit votre âge et surtout si vous avez 16 ans aujourd'hui. Des obstacles vous en rencontrerez, la mise en œuvre de règles imbéciles, vous la combattrez mais s'il le faut, vous vous adapterez. Car en effet aucune autre activité surtout de loisir ne voit les règles qui la régissent aussi régulièrement complexifiées et durcies que la chasse.

Je n'ai donc qu'un seul souhait à formuler, que ceux qui nous gouvernent se ressaisissent, arrêtent de légiférer sans cesse sur la chasse et qu'ils maîtrisent leurs administrations. Bref qu'ils nous foutent la paix.

Mais dans tous les cas, demain vous chasserez et moi aussi si Saint Hubert, auquel je ne crois pas, ou plus sûrement le hasard me prêtent vie.

Jean GUICHOU

Maestria

PEINTURES & SYSTÈMES



Fabricant Français de peintures depuis 1963

Fabriqué
en France

Pour vos projets neufs ou rénovation

contactez notre agence !



SYSTÈMES
ANTICORROSION



GAMME
BÂTIMENT



SIGNALISATION
ROUTIÈRE



SYSTÈMES
SOL

MAESTRIA PAMIERS

41, rue de la Rijole
09100 Pamiers
Tel : 05 34 01 27 90

MAESTRIA FOIX

8, rue du 19 mars 1962
09000 Foix
Tel : 05 34 09 30 11



SIÈGE PEINTURES MAESTRIA ZI du PIC - 1, rue Denis Papin - 09100 Pamiers
Tél : 05 61 67 97 40 - www.maestria.fr

